



Actualités > Réglementation - Légal > Reprise réussie de l'e-voting dans les cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie

Reprise réussie de l'e-voting dans les cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie

2023-07-14 - Florian Cattin - Commentaire (1) - Réglementation - Légal

Lors de la votation du 18 juin 2023, les électeurs suisses de l'étranger dans les cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie ainsi que les personnes handicapées à Bâle-Ville et les électeurs de cinq communes pilotes à Saint-Gall ont pu voter par voie électronique pour la première fois depuis 2019. Les personnes autorisées à voter par voie électronique apprécient beaucoup le fait que ce troisième canal de vote soit à nouveau proposé: Dans les trois cantons, plus de la moitié des Suisses de l'étranger qui ont voté l'ont fait par voie électronique. Pour la première fois, un système garantissant une vérifiabilité totale a été utilisé. Après le succès du scrutin de juin, les trois cantons veulent également proposer le vote électronique lors des élections nationales de cet automne.

[En savoir plus sur l'e-voting](#)